

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS PAYS DE GRAND-FOUGERAY

L'accueil de Loisirs est géré par l'établissement régional Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de Loisirs favorise l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité, la compréhension et le respect des autres en sollicitant la créativité et l'imagination.

Les familles sont invitées au « comité d'usagers ». Cet espace de concertation permet : d'échanger sur la nature des activités proposées, d'améliorer les conditions d'accueil, de percevoir les besoins et attentes des familles et usagers, de faire évoluer le projet pédagogique.

Les parents sont tenus de prendre connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de s'y conformer.

1- OBJECTIFS :

- Permettre à chaque enfant de se construire dans l'apprentissage et le respect de la vie collective.
- Diversifier la nature des activités.
- Promouvoir pour chaque enfant le droit à des loisirs de qualité
- Permettre à chaque enfant d'être reconnu comme individu en respectant ses besoins fondamentaux.
- Ouvrir le centre de Loisirs vers l'extérieur et développer la connaissance du territoire.
- Faciliter la création d'un espace accueillant et convivial pour tous.

2- LIEU :

L'accueil de Loisirs se situe 33, rue St Roch 35390 Grand-Fougeray ☎ 06.27.71.07.92

3- FONCTIONNEMENT :

a- Horaires :

Mercredis et vacances scolaires : 7h15 à 19h00

Les temps d'accueil pour les familles sur une journée sont les suivants : de 7H15 à 9H le matin, à partir de 14H l'après-midi et de 17H30 à 19H00 le soir. Toute famille déposant ou reprenant son enfant en dehors de ces horaires doit le signaler au directeur de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires (juillet uniquement), excepté la semaine entre Noël et le premier de l'an.

b- Encadrement :

La réglementation en vigueur de Jeunesse et Sport est appliquée : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Le directeur est compris dans l'équipe d'encadrement en permanence.

c- Matériel à fournir :

Les parents doivent fournir, pour les plus petits une tenue de change et si besoin un doudou.
Lors de sorties spécifiques (plage, patinoire, escalade, équitation, etc.), les familles doivent s'informer auprès de l'équipe d'animation pour connaître la tenue adéquate.
Par beau temps il est nécessaire de prévoir une casquette ou chapeau. (Les étiqueter).

d-Repas et goûter :

Le goûter de l'après midi est fourni pour l'ensemble des enfants.
Les repas sont pris à l'accueil de loisirs et fournis, en liaison chaude, par l'hôpital local.
Tous les enfants présents à l'accueil mangent à 12H.

e- Déroulement d'une journée :

L'ensemble du projet pédagogique est disponible à l'accueil de Loisirs.

Accueil matin : 7h15 à 9h

9h-12h : Propositions des activités du matin par les animateurs et/ou les enfants.

Le repas : 12h

Pui sieste ou un temps calme.

Accueil après-midi: à partir de 14 h.

14h30-17h30 : Propositions des activités de l'après-midi par les animateurs et/ou les enfants.

Accueil soir : 17h30 à 19h00

f- Tarifs (hors repas) : Prix du repas : 3,80 €

Catégorie Quotient Familial	Journée/enfant (CAF ou MSA)	½ journée/enfant (CAF ou MSA)	Autres enfants à partir du second	
			Journée	½ journée
A : 0 € - 500 €	4.00	3.00	2.40	1.80
B : 501 € à 850 €	4.70	3.50	2.82	2.10
C : 851 € à 1100 €	5.40	4.05	3.24	2.43
D : 1101 € à 1400 €	6.10	4.55	3.66	2.73
E : 1401 € et +	7.00	5.25	4.20	3.15

Nous acceptons les bons CAF et les chèques vacances (ANCV).

Les factures vous sont envoyées, à la fin de chaque mois par Léo Lagrange Ouest, 28 Ter rue de la Paix –BP 324 – 44615 St Nazaire Cedex

Attention : toutes les pièces nécessaires au calcul de votre tranche tarifaire doivent être fournies rapidement lors de l'inscription.

g- Restitution de l'enfant :

L'enfant ne sera remis qu'à ses parents ou aux personnes mandatées par eux (signifié dans le dossier d'inscription ou par lettre manuscrite) et présentant une pièce d'identité. Le responsable aura été averti.

h-Dossier administratif pour l'année :

Munissez-vous de la photocopie des vaccins du carnet de santé de votre enfant et de votre attestation mensuelle de la CAF ou MSA.

Une fiche de renseignements est à compléter à l'inscription, elle est accompagnée d'une fiche médicale à remplir. Si un traitement médical doit être donné exceptionnellement il est nécessaire

d'apporter un double de l'ordonnance. Pour les enfants ayant une allergie alimentaire un certificat médical délivré par un allergologue doit être transmis avec la fiche médicale.

i-Inscription par période :

A chaque période (vacances scolaires et mercredis entre chaque vacances scolaires) un programme est à disposition des familles à l'accueil de loisirs et à la Communauté de Communes : il donne le descriptif des activités et sorties proposées.

Chaque famille garde un exemplaire du programme et remet la fiche inscription à l'accueil le mercredi ou dans la boîte aux lettres.

Pour la première venue d'un tout petit (3/4 ans) les familles ont la possibilité de réserver le mercredi, auprès du directeur, un temps d'adaptation (une heure maximum). Créneau gratuit.

j-Présence de l'enfant :

L'enfant est confié en bonne santé.

Toutes inscriptions et ou modifications sont à effectuer le mercredi.

Merci de prévenir au moins la veille en cas d'absence, dans le cas contraire la journée vous sera facturée.

k-Assurances :

Léo Lagrange Ouest est assuré auprès de la Maif pour ses activités et ses usagers. Néanmoins nous vous conseillons de prendre une assurance de responsabilité civile.

Veuillez compléter le coupon ci-dessous et le remettre à l'accueil de loisirs. Merci.

Je soussigné(e) M. ou Mme , parent de ,
Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.
Fait à Grand-Fougeray, le Signature :